



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Chine

Question écrite n° 15756

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la position de la France face à la répression sanglante qui a éclaté en Chine depuis le 3 juin 1989. La France, pays des droits de l'homme, se devrait d'être au premier plan des pays qui expriment leur profonde réprobation des massacres de la place Tian An Men et des procès et exécutions sommaires de manifestants chinois. Il lui demande donc, d'une part, de bien vouloir lui indiquer les différentes prises de position de notre pays face à ce drame et, d'autre part, si le Gouvernement français compte favoriser le retrait des entreprises françaises installées en Chine.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le sait l'honorable parlementaire, la France a immédiatement condamné la répression brutale qui s'est abattue sur la Chine et a adopté une attitude très ferme envers les autorités chinoises. Le Président de la République a ainsi, dès le 5 juin, déclaré que : « un gouvernement qui fait tirer sur la jeunesse qu'il a formée n'a pas d'avenir ». Le Premier ministre, pour sa part, a annoncé le lendemain le gel à tous les niveaux de nos relations avec la Chine. Compte tenu de l'aggravation de la répression et des exécutions capitales, en dépit d'appels répétés à la clémence, la France et, avec elle, les Douze ont adopté une série de mesures de « gel » de leurs relations bilatérales avec Pékin : l'interruption de la coopération militaire et embargo sur le commerce des armes avec la Chine ; la suspension des contacts ministériels bilatéraux et à haut niveau ; l'ajournement de nouveaux projets de coopération économique et financière, tant de la Communauté que des États membres ; la réduction des programmes de coopération culturelle, scientifique et technique aux seules actions qui pourraient conserver un sens dans les circonstances actuelles ; prolongation par les États membres des visas aux étudiants chinois qui le souhaitent. Ces mesures ont été confirmées récemment par le Gouvernement et dans le cadre de la coopération politique européenne. Le Gouvernement a en outre décidé au lendemain du 4 juin la suspension des nouvelles mesures de financements gouvernementaux privilégiés ainsi que de l'examen des dossiers de garantie d'assurance-crédit. Ces mesures ont également été reconduites.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) • [ric](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15756

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juillet 1989, page 3173